

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 15 avril 2004

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	25

Date de convocation
6 avril 2004

Date d'affichage

Date de retrait de l'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille quatre le quinze avril à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente à Campagnan, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. PIERRUGUES Georges - M. OULIE Guy – M. SALASC Philippe - Mme MARTIN Françoise - Mme BARRAL Hélène - M. DEJEAN Maurice - M. CABELLO Gérard - M. VILLARET Louis – M. YVANEZ André – M. DONNADIEU Jacques – M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean-Louis - M. Jean Claude RICHARD - Mme GERBAL Renée - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. ASTIE Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. PALOC Eric -

Absents excusés : M. CADILHAC Jean-François - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. GOUZIN Bernard - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - M. BELLOC Jean-Paul - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. RUIZ Jean François

Absents : M. PONCE Jean-Claude - M. AGOSTINI Jean André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. GASTAN François - M. COLIN Lionel - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - Mme VIVIEN Isabelle - Mme GUERRE Nicole.

Monsieur Jean Paul Belloc donne pouvoir à Monsieur Raphaël Asensi
Monsieur Jean François Cadilhac donne pouvoir à Monsieur Louis Villaret
Madame Anne Marie Déjean donne pouvoir à Monsieur Michel Astié
Monsieur Charle Maneiro donne pouvoir à Monsieur Gérard Cabello

Monsieur Michel Astié a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

23-2004

Service ordures ménagères : avancement de grade d'un agent

Monsieur le Président explique qu'un agent de salubrité du service ordures ménagères pourrait bénéficier d'un avancement de grade en tant qu'agent de salubrité qualifié.

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de délibérer sur la création d'un poste d'agent de salubrité qualifié et la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- la création d'un poste d'agent de salubrité qualifié
- la modification du tableau des effectifs

Fait à Gignac, le 7 mai 2004

Le Président

Louis Villaret